FORMATION RÉGLEMENTAIRE

MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

OBJECTIFS

Au terme d'une formation théorique de 70 heures et d'un stage pratique de 140 heures, le stagiaire devra se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme prévu par la réglementation.
Il sera capable d'organiser et de prendre la parole en public afin d'animer une cérémonie religieuse ou civile, à l'église ou tout autre lieu de culte, au crématorium, au cimetière. Le maître de cérémonie coordonnera le déroulement des cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation.
Il aura autorité sur les porteurs.

COMPÉTENCES – CAPACITÉS ATTESTÉES

- Concevoir, expliquer une cérémonie d'obsèques
- Prendre la parole en public afin d'animer une cérémonie religieuse ou civile, à l'église ou tout autre lieu de culte, au crématorium, au cimetière…
- Coordonner le déroulement des cérémonies de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation
- Diriger une équipe de porteurs
- Adapter son comportement à la déontologie de la profession et aux situations relationnelles avec une famille en deuil, informer et conseiller les familles avec précision et honnêteté sur l'organisation des obsèques
- Organiser et coordonner son activité au sein d'une équipe et traiter les informations nécessaires

PUBLIC

• Les agents qui ordonnent le déroulement des diverses cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation.
• Maître de cérémonie, ordonnateur, monteur de convoi.

CONTENU

Le contenu de cette formation répond aux exigences réglementaires telles que définies par les décrets d'application des lois 93-23 et 2008-1350

- **Explication détaillée de la législation, réglementation funéraire (14 heures) :**
  - Les règles applicables aux opérations funéraires
  - Démarches consécutives au décès
  - Notion de service public
- **Hygiène et sécurité (7 heures) :**
  - Les équipements et les règles de protection
  - Les gestes et postures
  - DASRI et AES
- **Psychologie et sociologie du deuil (14 heures) :**
  - Les grandes étapes du deuil
  - Les deuils particuliers
  - Savoir être et attitude face aux proches endeuillés

École de Funétique®
02.51.37.28.88
contact@ecole-funetique.fr
www.ecole-funetique.fr

- **Pratiques et rites funéraires (14 heures) :**
  - Les rites funéraires civils et religieux
  - Les règles de protocole
- **Conception et animation d'une cérémonie (14 heures) :**
  - Les lieux et équipements
  - La prise de parole en public
  - La préparation / rédaction d'une cérémonie
  - L'application des règles de protocole
- **Encadrement d'une équipe (7 heures) :**
  - Les techniques de management

DURÉE : 70 heures de théorie + 140 heures de stage pratique en entreprise

MOYENS – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Formation théorique de fond :**
  F.O.A.D constituée d'exposés appuyés sur des supports de pages vidéo, des quiz et des supports papier : concerne la législation funéraire, l'hygiène et la sécurité. Pour une durée de 28 heures
  - Formation présentielle de 42 heures pour le cérémonial, le management et la psychologie du deuil
- Cas pratiques appuyés sur des jeux de rôle enregistrés en vidéo et commentés en groupe
- Cas pratiques sur l'ensemble des matières enseignées. Exemples types, travaux pratiques
- Préparation au QCM et à l'examen
- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation
- Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation et une attestation de formation sera délivrée
- Livret de suivi pour le stage en entreprise, entretien avec le tuteur

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

ASSISTANCE TECHNIQUE & PÉDAGOGIQUE

contact@ecole-funetique.fr

ACCESSIBILITÉ :

Établissements type ERP permettant accessibilité des handicapés
Référent handicap : handicap@ecole-funetique.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Formation sanctionnée par le diplôme national de maître de cérémonie
L'examen théorique sanctionnant le diplôme de Maître de cérémonie est constitué d'un questionnaire à choix multiples ou à réponses courtes, Il comprend 60 questions au minimum, pour l'ensemble des matières et comporte au minimum 8 questions pour chacune des matières. Le seuil d'admissibilité à l'épreuve écrite est une note de 12/20.

L''épreuve orale consiste quant à elle en un entretien individuel, d'une durée minimum de 20 minutes, et vise à évaluer la capacité du candidat à exercer la profession. L'évaluation orale s'appuie sur un rapport de stage de 1 à 3 pages rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique. La note éliminatoire est 5/20.

La durée du stage pratique est de 140h, Le stagiaire devra obligatoirement participer à au moins 10 activités parmi celles citées dans le livret de suivi du candidat.

La note finale attribuée à chaque candidat résulte de l'agrégation des notes obtenues aux épreuves théoriques (écrit et oral) et à l'évaluation de la formation pratique, après application de la pondération suivante :

- Épreuve théorique écrite : 50 % de la note finale
- Épreuve théorique orale : 30 % de la note finale
- Évaluation de la formation pratique (grâce au livret de suivi de stage) : 20 % de la note finale

Documents de références :
Décret 2020-648 du 27 mai 2020 / Arrêté du 27 mai 2020 / Entrée en vigueur le 1er Novembre 2020

MOYENS D'ENCADREMENT

Vis-à-vis du participant :

- Livret de suivi pour le stage en entreprise
- Règlement intérieur
- Évaluation à chaud après chaque module de formation
- Suivi en continu sur la plateforme e-learning pour la partie FOAD
- Accompagnement par téléphone à distance
- Suivi de l'apprenant jusqu'à 6 mois après la formation

Vis-à-vis des formateurs :

- Transmission du déroulé pédagogique
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique. Amélioration des points soulevés si nécessaires.
- « guide des formateurs » : Évaluations individuelles en fin de module de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique
- Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire

RÉFÉRENCES RNCP :

- N° de fiche : RNCP36839
- Libellé de la certification : Maître de cérémonie
- Date d'échéance de l'enregistrement : 16-09-2027
- Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Formacode : 42057 - Service funéraire